

IMPACT DES MIGRATIONS FORCÉES SUR L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ. UNE ANALYSE DES CRISES RÉCURRENTES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS AFRICAINS.

Leonidas NDAYISABA

Université du Burundi

Faculté des Sciences politiques et juridiques / Département de Science politique

leonidasndayisab@hotmail.com

leonidas.ndayisaba@ub.edu.bi

Abstract

Les migrations forcées caractérisent des situations de violence directe ou structurelle obligeant un individu ou un groupe d'individus à quitter sa demeure habituelle pour trouver sécurité ailleurs. Soit à l'intérieur de son propre pays, on parlera de déplacé interne, soit en franchissant une frontière internationale et on parlera de demandeur d'asile puis, une fois obtenu, devient réfugié. L'évolution en cours est qu'en fin de compte, les mouvements de population, soit-il volontaire ou forcé, peuvent à terme produire les mêmes effets quant à la situation juridique de l'individu. En dépit des rapports produits chaque année à cet effet, peu d'études s'emploient à comprendre le phénomène de déplacements internationaux et leurs conséquences sur les individus, les conflits à leur origine, et la formation d'identité pouvant s'ensuivre et miner la stabilité d'un Etat en nourrissant davantage les conflits. Cette contribution analyse, à partir de la Région des Grands Lacs africains, le Burundi et le Rwanda en particulier, les migrations forcées dans cette région au cours des dernières décennies et leurs conséquences sur l'escalade des conflits, la multiplication des acteurs internes et régionaux, et les relations interétatiques.

Mots clés : *Région des Grands Lacs, conflits, migrations forcées, réfugiés, Rwanda, Burundi*

Introduction

Les déplacements forcés sont actuellement devenus une réalité accompagnant les relations entre États et nations, pauvres et riches. Des milliers de migrants de l'Afrique subsaharienne traversent, à leur péril, le désert du Sahara, pour traverser la Mer Méditerranée. D'autres routes migratoires se dessinent, de l'Afghanistan, de la Syrie, de l'Afrique occidentale avec comme destination rêvée, des pays de l'hémisphère du Nord en Europe et en Amérique. Ces migrants proviennent pour la plupart de pays connaissant, entre autres, des conflits armés, une violence structurelle qui se caractérise par des

situations de pauvreté, de chômage endémique, et en fin de compte d'absence d'opportunités. La région des Grands Lacs africains connaît depuis les années 60 des crises politiques récurrentes n'ayant pas permis l'Etat de fonctionner avec des institutions solides. Conflits politiques avec des dimensions « ethniques » ou identitaires, escalade de la violence et ses conséquences en termes de pertes humaines nourrissent davantage les termes originaux des conflits.

Notre cadre analytique se décline ainsi. L'objet de notre contribution est d'analyser l'état des flux migratoires forcés et leur impact sur les conflits, leur l'escalade au niveau tant interne, régional que sur les relations entre Etats et sur la cohésion sociale ou le vivre ensemble au sein d'un Etat. Si notre analyse s'étend sur la Région des Grands Lacs africains comprenant, le Rwanda, le Burundi, la RD Congo (Nord et Sud Kivu), la Tanzanie (Ouest), l'Ouganda (Ouest et Sud-Ouest), le focus portera particulièrement sur les deux premiers. En dépit des avancées en termes de négociations, de gouvernance, ces flux migratoires persistent encore sous différentes dimensions (voir Burundi dans www.donneesmondiales.com consulté le 8 octobre 2022) tant l'imbrication des causes et de leur conséquence augmentent ainsi les niveaux des conflits et des solutions possibles. Dans quelle mesure la présence de populations étrangères sur le territoire d'un Etat impacte-t-elle les rapports interétatiques au niveau bi- voire multilatéral ? Par quel processus des identités collectives se forment progressivement au point de réduire des groupes ayant plusieurs facteurs culturels en partage à des groupes « ethniques » ? Autant des questions qui seront abordées dans cette contribution.

Au regard de la complexité de la situation, de l'enchevêtrement des faits au niveau interne et régional, nous avons conduit une étude exploratoire. L'approche est qualitative avec des méthodes de collecte de données appropriées : Nous nous sommes fondés sur la littérature abondante sur le phénomène migratoire, et les ouvrages scientifiques des éminents experts nationaux et étrangers sur la région ; des entretiens semi-directifs ont été conduits. A cela s'ajoute notre observation s'appuyant sur notre formation en études des conflits nationaux et internationaux, et les mécanismes de consolidation de la paix.

Nous débutons par une approche conceptuelle des migrations forcées et de la cohésion nationale ; ensuite, en vue d'appuyer notre

démonstration, nous allons juste aborder les grandes causes des conflits, leurs mécanismes d'escalade, et leurs conséquences sur des aspects pertinents. Enfin, notre analyse portera sur l'impact des migrations forcées sur le pays hôte et celui d'origine.

Carte N°1 : La Région des Grands Lacs Africains



Source : www.google.com consulté le 27 juin 2021

1. Cadre conceptuel de l'étude

1.1 Migration internationale

Le phénomène migratoire existe depuis la nuit des temps, se matérialisant par des déplacements d'un (ou un groupe) individu (s) quittant son cadre de vie habituel à la recherche de ressources matérielles suite à une économie de subsistance, pour des raisons de santé, de pratiques religieuses, de découvertes d'autres contrées et autres. Pour Jaffrelot et Lequesne (2009 : 11-14), la migration s'entend comme la mobilité collective, volontaire ou forcée des hommes sur de grandes distances. S'ils ne constituent pas encore des déplacements

forcés, constatons que leur ampleur va en grandissant ; de 75 millions de migrants internationaux en 1965, ils atteignent 191 millions en 2005, puis 250 millions en 2015 au point où pour certains pays comme les îles Cap vert, les membres de la diaspora dépassent en termes réels le nombre d'habitants du pays.

Notre travail s'adresse particulièrement aux migrants forcés, un concept apparu après la deuxième guerre mondiale en raison des mouvements de réfugiés venant d'Europe de l'Est et d'ailleurs. Une migration forcée ou le déplacement forcé de population constitue une migration de personnes contraintes de quitter leur région d'origine. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le déplacement forcé caractérise « *une population qui a été forcée, en raison de guerres, des conflits et de la persécution, de fuir son foyer en quête de sécurité quelque part dans son pays ou dans un autre pays* ». Ne pouvant pas traverser les frontières de son Etat, un déplacé forcé sera appelé « *un déplacé interne* ». Et dans le cas contraire où il franchit une frontière internationale, il pourra devenir un demandeur d'asile s'il entreprend cette démarche, et une fois obtenu, il deviendra un « *réfugié* ». Ce dernier constitue un statut juridique qui implique protection légale en faveur de l'intéressé bénéficiant de la reconnaissance dudit statut dans le pays d'accueil voire auprès des organisations internationales (www.wikipedia.org/wiki/migration_forcée consulté le 08. Octobre 2022).

Dans cet ordre d'idées, le Centre de Recherche sur les causes des guerres et conflits dans le monde de Hambourg (Allemagne), « *Hamburger Arbeitsgemeinschaft für KriegsursachenForschung (AKUF)* », il fait état actuellement de 29 guerres et conflits armés dans le monde dont 9 au Moyen et Extrême Orient, 10 en Afrique, 8 en Asie, 1 en Europe et 1 en Amérique centrale et latine respectivement (<http://www.wiso.uni-hamburg.de> consulté le 06 février 2022). Un rapport existe entre cette persistance de conflits et guerres dans certaines régions du monde. Ainsi, le Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies sur les Réfugiés (UNHCR), « *Tendances mondiales 2020* », fait état de 82,4 millions de personnes déracinées à travers le monde en raison de la persécution, des conflits, des violences, des violations des droits humains ou d'événements troublant gravement l'ordre public : 20,7 millions de réfugiés relevant de la compétence du HCR, 5,7 millions de réfugiés palestiniens relevant de la compétence de l'UNRWA, en plus

49 millions de déplacés internes, 4,1 millions de demandeurs d'asile, auxquels faut-il ajouter 3,9 millions de vénézuéliens déplacés à l'étranger (<https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html> consulté le 05 février 2022).

1.2 La cohésion sociale

Le lien entre l'individu et la société a fait l'objet d'études scientifiques en s'interrogeant comment « *les sociétés puissent tenir* ». A côté du processus de socialisation par lequel l'individu intègre à la société, la cohésion sociale permet également aux sociétés de tenir. D'après une étude conduite en Afrique du Sud à ce propos (Barolsky V. et Gould Ch. et. al., 2016 : 3-5), la cohésion nationale s'entend comme « *l'ensemble des facteurs qui tiennent une société ensemble, contribuent à la solidarité et à l'interaction sociale tant au niveau local qu'au niveau national* ». Ce sont les valeurs communes et l'identité, le sentiment d'appartenance à une même communauté de destin, la participation citoyenne dans des organisations collectives, la coopération et l'interaction au sein de la communauté. Précisons toutefois que, dans le cas de ce pays, il s'agit d'un Etat avec des institutions fortes (parlement, exécutif, appareil judiciaire) et que des difficultés de cohésion nationale se situent plutôt à différents niveaux de la société sans pour autant remettre en question l'existence de l'Etat et de la nation « *arc-en-ciel* ».

Grawitz (2004) définit la cohésion sociale en y ajoutant d'autres dimensions devant favoriser le vivre ensemble comme « *la solidarité des membres d'un groupe résultant de l'attraction réciproque ou de la complémentarité des individus qui le composent, d'une communauté de buts, d'actions de normes* » (Dollo, 2015 : 200-203). Solidarité, complémentarité, buts et normes communes sont des concepts devant matérialiser la volonté de vivre ensemble dans une société et un Etat organisé. Et si une société entend résoudre des conflits récurrents et violents, lesdits facteurs s'étendent de surcroît à tous les aspects de la vie de nature à soutenir un Etat démocratique tels que la légitimité politique et la participation citoyenne. Par contre, une société qui manque de cohésion sociale se trouve en proie au désordre social, à un niveau bas d'interaction sociale entre les membres, à des inégalités sociales, à des valeurs morales disparates, des conflits sociaux, et des valeurs morales disparates (Cheong, et. al 2007 : 24-49).

2. Analyse de facteurs structurant les conflits

2.1 Violence et restructuration politique avant l'accès à l'indépendance

L'accès à l'indépendance étant devenu inévitable, ce processus constitue dès lors un enjeu tant pour les pays colonisateurs, la Belgique en l'occurrence, que pour les territoires et populations concernés appelés à devenir des Etats fraîchement indépendants. Comment mettre fin à presque soixante années de présence ? Quelles seront les nouvelles relations entre les pays européens et les jeunes Etats indépendants ? Comment aborder les aspects géopolitiques régionaux ? Et garder in fine l'influence sur les futurs Etats indépendants dans un contexte structurant de la guerre froide ? Autant de questions et d'enjeux de la décolonisation des peuples (Chrétien et Gahama, 1995 : 222-238).

L'accès à l'indépendance des Etats jusque-là colonisés étant devenu inéluctable, un pluralisme politique et social se met en place en 1955 se traduisant par une floraison de syndicats des travailleurs, et plus tard l'introduction du multipartisme. Cette recherche de la légitimité du pouvoir se fonde davantage sur une diversification progressive de la société due, entre autres, à l'introduction de l'enseignement, l'exercice d'une profession, le cadre de vie surtout dans les milieux urbains à l'opposé d'une grande partie du pays et de la population encore dans une économie rurale et stationnaire.

Ce processus d'apparence normale et légitime tourne plutôt à la violence politique –avec des effets multiplicateurs sur les pays pris individuellement, et la région toute entière. Dans le cas du Rwanda et du Burundi, nous distinguons un facteur structurant l'évolution de la région, à savoir l'introduction de la violence politico-ethnique prélude à l'indépendance en 1959 au Rwanda, et pour le Burundi pendant la période postindépendance en 1965 et plus particulièrement en 1972 (Thibon, 2004 : 70-76). La « *Révolution sociale rwandaise de 1959* » conduit au renversement de la monarchie tutsi suite à ladite révolution soutenue par la Belgique. Elle fait que le Rwanda « *produit* » les premiers flux de réfugiés monarchistes essentiellement tutsi vers les pays limitrophes, entre autres, le Burundi, la Tanzanie, l'Ouganda et la RD Congo. La violence politique et les flux de réfugiés au niveau régional constituent également des éléments de communication qui se traduisent par la peur pour les uns et l'attrait pour les autres à l'égard de ce changement de

l'ordre traditionnel dans la violence mais sans pour autant en esquisser un nouveau.

L'assassinat de l'héros de l'indépendance du Burundi, le Prince Louis Rwagasore, le 13 octobre 1961, le jour de la formation de son futur gouvernement, mine l'avenir politique et social, et laisse d'énormes conséquences sur le leadership de l'élite et le rythme des futurs processus de changements politiques dans le pays. Personnage charismatique constituant une figure intégratrice, fils du Roi, son parti comprenait des membres de tous les groupes ethniques. A sa mort, faute d'une personne valable pour le remplacer, le personnel politique s'emploie plutôt à se déchirer sur une base politico-ethnique. Le terme « *ethnique* » est utilisé dans cette contribution par facilité, sinon nous ne sommes pas en face de véritables groupes ethniques au vrai sens du terme.

2.2 Enfin un accès douloureux à l'indépendance de deux Etats différents

Le Burundi et le Rwanda accèdent formellement à l'indépendance le 01 juillet 1962 dans un contexte politique et social différent : Premièrement, cette évolution politique différente fait que les deux pays soient érigés en deux entités étatiques différentes alors qu'ils étaient dirigés par la puissance belge comme un territoire du Congo-Belge. Il s'ensuit progressivement une scission des institutions encore communes comme l'Union Economique et Monétaire du Ruanda-Urundi, la Banque d'émission du Rwanda et du Burundi (BRB) créée le 04 août 1960 devient la Banque du Royaume du Burundi le 9 avril 1964 (République dès novembre 1966) et la Banque Nationale du Rwanda (BNR), l'Institut National pour la Sécurité Sociale (INSS), mais aussi la Radio etc.

Deuxièmement, des tentatives de retour forcé des réfugiés rwandais conduisent à un raidissement des différents régimes rwandais, Grégoire Kayibanda (1962-1973) et Juvenal Habyarimana (1973-1994) par une répression (arrestation, condamnation) à l'égard du reste de population tutsi restante (Gahama, 2002 : 225-228). Des études consolidées font état d'environ 600.000 réfugiés rwandais à travers la région dans les années 1990 (Guichaoua, 1995 : 342-343) dont le Burundi en héberge, jusqu'en 1994, environ 220.000 répartis dans la capitale Bujumbura, mais aussi dans des camps au centre et à l'Est du pays loin de la

frontière avec le pays d'origine comme les conventions internationales le stipulent. Des mouvements de rwandais vont fuir le Rwanda chaque fois que les réfugiés tutsis tenteront un retour forcé vers leur pays d'origine, notamment dans les années 1963-64, en 1973.

Troisièmement, et en guise de conséquences des deux facteurs précédents, il s'ensuit une sorte de consolidation d'une république se profilant comme « *hutu* » au Rwanda et un royaume traditionnel « *tutsi* » (« *gamva* » plutôt) au Burundi avec des difficultés de rassembler toutes les composantes de la population. D'aucuns parlent des pays frères, de jumeaux, voire de ... faux jumeaux !!

Quant au Burundi, les premiers actes de violence politique interviennent en 1965 : une tentative de renversement de la monarchie organisée par des officiers et des politiciens (hutu) de l'armée et de la gendarmerie échoue. Elle est suivie de massacres de population (tutsi) dans la région de Muramvya, ancienne capitale royale du pays. Si l'armée reprend le contrôle après une répression sanglante, le Burundi inaugure ainsi un cycle récurrent de violences intercommunautaires où l'individu meurt non à cause de ce qu'il a fait mais surtout à cause plutôt de ce qu'il est.

Ce facteur structure l'évolution politique ultérieure, le recours à la violence politique va se poursuivre dans la construction des jeunes Etats indépendants. La référence à l'appartenance « *ethnique* » oriente les discours et les actes tandis que la violence politique qui en résulte entame voire détruit le vivre en ensemble. Guerres civiles, génocide, déplacés internes et réfugiés sont la conséquence de la violence interne pendant une trentaine d'années.

La désescalade des conflits en cours sont, entre autres, la conséquence des efforts de négociation entre parties burundaises, de l'application des programmes et projets de consolidation de la paix et des efforts de la diplomatie préventive. Néanmoins, il existe encore aujourd'hui des déplacés internes, des milliers de réfugiés dans la région (environ 200.000 au niveau régional en dépit d'un processus de rapatriement), chaque pays offrant refuge à des ressortissants d'un autre.

2.3 Escalade des conflits et migrations forcées

Des crises politiques accompagnent la gestion de l'Etat burundais post colonial telles que le régionalisme politique ou un groupe se sent exclu

de la gestion des affaires de l'Etat, des tentatives de coup d'état avortées ou réussies (1966, 1969, 1971, 1976, 1987, 1993). D'autres actes de violence inouïe et de répression aveugle ont lieu avec chaque fois pour effet des pertes en vies humaines et des flux de réfugiés dans les pays limitrophes. Une crise majeure et irréversible impacte la vie future du Burundi lorsque le samedi 29 avril 1972 des groupes rebelles (hutu) venus de la Tanzanie attaquent dans le Sud du pays (Nyanza-Lac, Rumonge) et la capitale Bujumbura faisant de victimes (tutsi pour la plupart) mais ne parviennent pas à contrôler ladite capitale qui concentrait en cette période tout le pouvoir politique, économique, militaire du pays, ni donc le reste du pays. Et il s'ensuit une répression disproportionnée sous le régime Michel Micombero (1966-1976) sur deux-tiers du pays, avec un lourd passif de pertes des dizaines de milliers de vies humaines, et entre 100 et 200.000 réfugiés (hutu) en direction des pays limitrophes, avant que le même décor dramatique ne se répète 16 ans plus tard.

Les « événements » dits de Ntega (Ngozi) et Marangara (Kirundo) au Nord du pays en août 1988 ayant fait environ 25.000 pertes humaines et 60.000 réfugiés vers le Rwanda principalement (Chrétien J-P et. al. 1989). Le pouvoir de Pierre Buyoya I (1987-1993) initie en conséquence un processus de réconciliation (gouvernement d'union nationale, débat sur l'unité nationale, retour d'une partie des réfugiés etc.). Cette démarche était certes encore limitée car ne pouvant pas aborder toutes les dimensions du problème réel de fonds du pays, mais elle posera les premiers jalons d'apaisement et plus tard des futures négociations (Négociations d'Arusha, juin 1998-Août 2000).

Dans tous ces cas de figure, ce n'est plus l'ancienne hypothèse hamitique qui « établit (dans la région) une sorte de 'canon scientifique', jamais remis en question, qui guida dans leurs décisions les autorités coloniales allemandes, voire encore plus les autorités belges par la suite, et exerça avec un impact considérable sur les intéressés eux-mêmes » (Sakanyi H. M., 1999 : 6), mais le Burundi expérimente plutôt une violence politique à grande échelle où des individus sont encore une fois victimes à cause non de leurs actes mais plutôt de leur appartenance à un groupe « ethnique ».

Pendant des décennies, toutes ces crises n'ont jamais eu de traitement politique ni juridique adéquat (Thibon, 1995: 58), mais plutôt le contrôle du pouvoir politique et économique par un groupe ethnico-régional. Il s'ensuit un phénomène récurrent d'absence de

communication, de la peur « *de l'autre* » qui serait responsable des malheurs qui tombent sur soi et les siens sans jamais chercher à analyser les termes réels du conflit, à savoir, premièrement, sur le plan structurel la question de la légitimité du pouvoir : pendant les négociations d'Arusha, des experts étrangers s'étaient interrogés sur la nature politique exacte des statistiques reflétant les composantes de la population : 85% de Hutu, 14 % de Tutsi, et 1 % de Twa. A l'opposé d'une approche primordiale, on peut plutôt y trouver des aspects positifs comme une langue commune, absence de partition géographique, des traits culturels communs et ainsi une base forte pour construire un Etat devant renforcer à son tour les éléments d'une nation préexistants. Il devrait s'appuyer sur un processus véritable de démocratisation, de partage du pouvoir politique, économique, des instruments d'égalité des chances, surtout de tolérance politique, séparer les émotions négatives de la volonté de vivre en commun (Brewer, 2010 :103-140) etc.

Deuxièmement, sur le plan conjoncturel, il est question de bannir systématiquement le recours à la violence politique : référence est faite ici à des violences venant soit des privés soit des institutions étatiques, et qu'un fonctionnement normal et conscient des institutions étatiques devraient décourager à travers des initiatives de promotion (discours, enseignement etc.) et de répression (dénonciation, justice).

Et enfin troisièmement, l'ouverture d'esprit sur les multiples problèmes structurels du pays réel : exigüité du territoire, surpopulation et répartition inégale de cette population sur le territoire, pauvreté endémique, mais aussi des opportunités comme le règlement progressif des différends, l'intégration régionale, l'introduction des principes de bonne gouvernance, et revisiter le fonctionnement d'un Etat moderne etc.

3. Limites du pluralisme et du règlement des conflits internes

3.1 Une « démocratisation par le haut »

Le processus de démocratisation consécutif à la chute du mur de Berlin en novembre 1989 intervient en Afrique et dans les pays de l'Europe orientale dans un climat de recomposition politique forgée par la violence sans que les esprits soient encore apaisés pour affronter avec sérénité cette phase majeure de l'évolution politique du pays. Le

président (hutu) Melchior Ndadaye prend le pouvoir à la suite des élections présidentielles du 01 juin 1993 et d'autres législatives. Cette expérience démocratique sera brutalement interrompue le 21 octobre 1993 après 104 jours de pouvoir lorsque des militaires (tutsis) tentent de reprendre le pouvoir.

Cet assassinat et celui d'autres dirigeants du pays sera suivi d'une guerre civile de 1993 à 2003 avec pour conséquence de meurtres, de vengeances et assassinat à travers le pays et la poursuite d'une guerre civile entre différents groupes rebelles à dominance hutu et l'armée contrôlée en majorité par des tutsi. Il s'ensuit, un retour à l'exil de milliers de Burundais dans les pays limitrophes et lointains.

D'aucuns imputent cet échec à un processus de « *démocratisation par le haut* » (Melher, 1994). En effet, à la suite des événements dits Ntega et Marangara, une forme de libéralisation de l'espace politique avait relativement commencé avec le débat sur l'unité nationale, la formation d'un gouvernement paritaire et une liberté d'expression sur la question ethnique qui minait le pays depuis des décennies. Avec la fin de la guerre froide, et une volonté de résoudre les conflits internes par la démocratisation malgré la floraison de guerres internes à travers le monde, la communauté internationale, les bailleurs de fonds encouragent le processus déjà entamé et couronné par les élections ratées de juin 1993. Selon certains, des acteurs politiques de l'époque abordés auraient souhaité une période de transition politique devant faire participer à la gestion du pouvoir toutes les composantes politiques et autres du pays avant l'introduction d'un multipartisme intégral. Cette démarche n'aurait pas retenu la faveur du pouvoir alors en place.

3.2 La fin d'une apparente stabilité

L'apparente stabilité politique du Rwanda (1973-1990) s'interrompt brutalement avec l'invasion des réfugiés tutsis rwandais du Front patriotique Rwandais (FPR) venus de l'Ouganda en octobre 1990. Des négociations entre le FPR et le gouvernement rwandais d'alors aboutissent à la signature de l'accord d'Arusha en août 1993. L'attentat non encore élucidé de l'avion ayant à son bord le Président Juvénal Habyarimana et son homologue burundais Cyprien Ntaryamira le 6 avril 1994 met fin à l'application dudit Accord d'Arusha pour le Rwanda qui venait d'être conclu. Il sonne plutôt le coup d'envoi du

troisième génocide du siècle, le génocide des tutsi et des hutu modérés (800.000 victimes) en Avril-juillet 1994 et des milliers de réfugiés en direction de la RD Congo principalement.

La rébellion du FPR met certes fin au génocide en juillet 1994 et gagne une victoire militaire, mais dans un pays vidé de sa population. Si l'accès au pouvoir politique et l'exercice du contrôle du territoire sont réaffirmés, le nouveau pouvoir manquera encore pendant un certain temps de souveraineté sur une partie de la population. Des réfugiés hutus s'enfuient vers l'Est de la RD Congo atteignant environ 2.000.000 de réfugiés rwandais. Un grand nombre d'entre-eux encore basés à l'Est de la RD Congo regagnera le Rwanda à la suite des « *deux guerres du Congo* » en 1996 et 1998.

4. Impacts des migrations forcées sur le pays d'origine

La présence de migrants, forcés soit-il, soulève des questions tant pour les concernés, leurs pays d'origine et les populations hôtes. L'évolution en cours est qu'il devient quasi difficile de distinguer les migrants forcés des autres motifs de migration. Ainsi par exemple, un étudiant, un migrant économique peut plus tard devenir demandeur d'asile et demander le statut de réfugié et, à terme acquérir la nationalité du pays d'accueil (Kirsch, 12-14). Nous nous concentrons dans cette analyse sur les déplacements forcés dont les conséquences se trouvent au niveau interne et régional voire international. Leur impact sur le pays d'origine est de fixer le problème à l'origine, la perte de souveraineté sur une partie de la population, une absence de cohésion sociale

4.1 Fixation du problème

Rappelons que les migrations forcées se matérialisent, entre autres, par la présence des déplacés internes, des demandeurs d'asile et réfugiés dans un pays étranger. Il existe une raison pour laquelle un homme, une famille entière, ou toute une partie de la population franchissent une frontière internationale pour demander protection ailleurs. Certes, il s'avère humainement raisonnable de leur offrir toit et nourriture, mais cette présence fixe à terme le problème à l'origine et qui n'est pas encore résolu. Il résulte des conflits d'ordre politique se traduisant par une stigmatisation, une exclusion politique voire une menace à la vie d'une partie de la population.

Déplacés internes, demandeurs d'asile et réfugiés, acteurs actifs, victimes passives ou de première et deuxième génération prennent conscience de leur condition par rapport au système politique qui les a rendus dans cette situation. Les camps de réfugiés burundais en Tanzanie regroupent des réfugiés de 1972 venant de différentes localités du Burundi, auxquels vont s'ajouter les déplacés forcés résultant des autres crises. La condition de migrant forcé contribue naturellement à idéaliser son pays lointain d'origine de par les difficultés de la vie quotidienne qu'il mène dans les camps (Malkki, 1995). Les réfugiés du Rwanda et du Burundi se distinguent par leur appartenance « ethnique », Tutsi du Rwanda, Hutu du Burundi vice versa ou les deux ensembles en fonction des époques. Ces flux croisés de réfugiés constituent un support de communication tant pour les déplacés forcés que pour les membres de leur communauté restés dans leur pays d'origine créant ainsi une conscience de soi de faiblesse, d'impuissance devant les malheurs répétitifs et un sentiment de vulnérabilité (Uvin, 1998 : 37 ; Interpeace, 2013).

Cette absence de communication entre parties ni du traitement du conflit à l'origine rigidifie les préjugés. Chaque membre d'un groupe évoque seulement les conséquences négatives subies, se profile comme victime des crises qui lui arrivent (Nduwayo, 2012 : 16-18). Un dialogue sincère et un processus de réconciliation permettront de dépasser la victimisation et comprendre les souffrances des uns et des autres. A cet effet, il sied d'une part de revisiter les mesures limitées déjà entreprises jusqu'à présent comme le dialogue interburundais, l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi d'août 2000, le processus démocratique, la Commission Terres et autres Biens et d'autres en cours, et d'autre part de définir les questions précises auxquelles une recherche de la vérité sur cette histoire encore récente devrait répondre en vue de connaître objectivement les faits passés dans l'objectif ultime de bâtir un Etat fort, renforcer la cohésion nationale et, sur cette base, pouvoir s'attaquer aux nombreux défis structurels du pays réel.

4.2 Perte de souveraineté sur une partie de la population

La souveraineté s'entend, au niveau interne, et depuis le XVIème siècle, comme la supériorité de l'Etat par rapport à tous les individus et à tous les groupes qui se trouvent sur son territoire (Acquaviva J.-C., 2017 : 29). Elle se traduit par la compétence personnelle de l'Etat qu'est le

pouvoir juridique d'agir à l'égard de ses nationaux et ceux se trouvant à l'étranger (Drain et Dubernet 2018 : 114-124). En cas d'escalade de conflits, les ressources humaines et matérielles diminuent voire tarissent tandis que la volonté de recourir à des moyens violents perdure voire s'intensifie. Or, le recours à la violence complique davantage plus qu'il ne résolve les problèmes à la base. Le contrôle de la population devient un facteur vital pour la « *structurer* » autour des enjeux du conflit, propager une idéologie, renouveler les forces. Les troupes gouvernementales cherchent plutôt à empêcher ce développement du conflit qui signifierait une perte de contrôle sur une partie du territoire et de la population.

Cet enjeu croisé pour les acteurs belligérants se traduit par des pertes humaines, de déplacements forcés et incontrôlés de populations (de Montclos, 1998 : 1). De flux de réfugiés vont grossir à l'étranger le nombre de migrants forcés. Le départ d'une partie de la population d'un pays fait perdre une partie de la souveraineté de l'Etat concerné et une certaine légitimité auprès de sa propre population. De surcroît, un Etat perd une force de travail parfois les éléments les plus formés qui se résolvent à aller et rester à l'extérieur, une force économique pour produire comme une main d'œuvre qualifiée et pour consommer de par leurs revenus du travail. Les statistiques consolidées des membres de la diaspora, leur domaine d'excellence à l'étranger, les flux financiers ou envoi de fonds (« *Remittances* ») constituent, entre autres, des indicateurs de cette perte de personnel qualifié.

Ceci dit, une récente étude sur les membres de la diaspora rwandaise en Suède par exemple montre qu'il existerait une corrélation entre l'intégration économique des migrants dans les pays d'accueil et la diminution de leur participation dans les conflits politico-ethniques de leur pays d'origine (Rolland C., 2013).

4.3 Absence de cohésion nationale

Les périodes de crise récurrentes n'ont pas trouvé dans la suite immédiate une réponse juridique ni politique (Thibon, 1995 : 58) dans un contexte de pauvreté structurelle, l'Etat étant le seul grand entrepreneur et pourvoyeur d'emplois, de positions, et de revenus (Nicaise, 2018). L'appareil de l'Etat se trouve monopolisé par un groupe vu sous l'angle dit « *ethnique* », mais à l'intérieur duquel se trouvent également des sous-groupes sur une base clanique, régional et

autres intérêts sectaires. Ainsi, deux grandes dimensions du problème politique se posent, l'une visible sur un fonds politico-ethnique et une autre reflétant la difficulté de l'exercice du pouvoir, à gérer les institutions étatiques et de créer de véritables systèmes.

La fixation du problème politique se traduisant en violences communautaires à grande échelle, et une présence durable de groupes de réfugiés mine à terme la cohésion nationale. Cette dernière s'avère difficile à appréhender dans la mesure où les études politiques et sociologiques y relatives dérivent de sociétés occidentales où les liens marchand, politique, communautaire, et sociétaire ont constitué une base durable du lien social (Dollo Chr. et. al, 2011 : 74-77).

Dans le cadre de pays en voie de développement, il sied de rappeler à ce propos trois dimensions, entre autres, caractérisant la force ou la faiblesse d'un Etat (« *Strong* » ou « *Weak States* »). D'un côté, la capacité de ses infrastructures (« *infrastructural capacity* ») qui reflète l'habileté de ses institutions étatiques à accomplir leur rôle, concevoir et exécuter des politiques publique et délivrer des services de base pour le bien de sa population ; de l'autre, la capacité de l'Etat à user de la violence légitime (« *coercive capacity* ») contre des groupes qui défient voire menacent son autorité ; et enfin, l'identité nationale et la cohésion sociale (« *national identity and cohesion* ») qui définissent le degré avec lequel une population s'identifie avec l'Etat-Nation et accepte son rôle légitime dans la vie quotidienne de ses membres (Jackson R, 2011 : 161-175).

Les conflits violents exacerbent davantage le déficit dans ces trois dimensions qui caractérisent un Etat solide car à l'intérieur, il s'en est suivi des actes de rebellions, des protestations, une instabilité politique caractérisée par un changement violent du pouvoir comme des coup d'état ou autres formes de violence; de l'extérieur, cette faiblesse des institutions expose les Etats à des ingérences extérieures voir des groupes qui revendiquent le pouvoir sur une base d'exclusion de leur groupe bien défini.

5. Impact des migrations forcées sur le pays hôte

5.1 Solidarité et soutien à un groupe ethnique

Déplacés internes, réfugiés « *régionaux* » viennent grossir les rangs des migrants forcés. Ces derniers sont constitués, dans la région des Grands Lacs, d'anciens flux depuis les années 1960, qui se sentent exclus à

jamais ; ainsi, trois cas de figure émergent dans la formation de ce sentiment d'appartenance régionale.

Premièrement, les découpages territoriaux à la Conférence de Berlin en 1885 ont été opérés dans l'intérêt et l'arbitrage entre les puissances coloniales et non les communautés locales. Il s'ensuit des démembrements des peuples et les mêmes groupes de populations pouvant se trouver de part et d'autre de la frontière politique dans des Etats différents (Griggs, 1997 in <https://www.cwis.org> consulté le 30 janvier 2022).

Deuxièmement, les politiques coloniales de population dans la région cherchent à résoudre la dichotomie entre les richesses du sous-sol en ressources minières et la pauvreté de certains territoires en ressources humaines. D'après Dibwe (2010 :20-32), le pouvoir colonial belge provoque des migrations de Burundais et Rwandais vers le Haut-Katanga qui comptait environ 2,08 habitants au Km² en 1938 passant à 3,3 en 1958. La main d'œuvre recrutée dans les deux pays atteindrait 1.356.000 Rwandais au Congo au 31 décembre 1970. Ces mouvements encore ou peu contrôlés ont continué jusque dans les années 1960, et interrompus par les mauvaises relations diplomatiques entre pays, le Congo et le Rwanda, mais également le peu d'intérêt à ce mouvement par les nouvelles autorités nationales. Crises politiques dans les pays d'origine, départ avec la famille entière pour certains d'entre eux sont des facteurs ayant fait qu'une grande partie est restée dans ce pays. A ces mouvements contrôlés, s'ajoutent des Burundais et des Rwandais qui ont émigré vers les colonies britanniques du Tanganyika et d'Ouganda à cause de la dure politique coloniale belge. Il faudrait une étude pour les reconnaître et savoir le rôle joué dans les conflits des pays d'origine.

D'une volonté de résoudre plutôt le drame humanitaire urgent et des services de l'état-civil voire une administration inefficace, il en résulte une difficulté inextricable de dénouer la question de la nationalité pour des citoyens entrés au Congo à différentes époques. Les Burundais et les Rwandais pouvaient aisément adopter pour les besoins de la cause la nationalité congolaise. Ainsi, l'Est de la RD Congo en fournit un exemple évident où des groupes rebelles s'alignent également sur des enjeux d'autres pays ne les concernant directement pas (Pabanel, 1991 et Gahama, 2017).

Troisièmement, les nouveaux pays hôte sont des pays en voie de développement qui, à part que leur évolution historique et politique qui ne les prédestine pas à des conflits ouverts, sont également sous-développés et incapables de subvenir aux besoins de base de leur propre population. Les camps de réfugiés devenant des prisons à ciel ouvert, les nouvelles et pires conditions de vie s'ajoutent aux causes politiques de la migration forcée pour créer un sentiment d'appartenance à un même groupe (ethnique) et une communauté de destin.

5.2 Difficile Processus d'intégration

Rappelons qu'au niveau régional, les pays hôtes sont encore sous-développés incapables de prendre en charge leur propre population. Ils éprouvent des difficultés à intégrer les différents facteurs de la diversité comme l'appartenance à un groupe ethnique, une religion, des intérêts divers en vue de créer de véritables systèmes sur les plans politique, économique, culturel et autres (National Intelligence Council, 2008 ; Wondwosen, 2009 : 287-301). L'intégration de migrants forcés étant devenue difficile, ces derniers sont souvent pris en charge par des organismes des Nations Unies ou d'autres structures humanitaires. Il s'agit d'une situation paradoxale dans la mesure où, sur le plan juridique, l'octroi de l'asile et donc le statut de réfugié ouvre à l'intéressé des droits comme la liberté de mouvement, le regroupement familial et toutes autres mesures d'intégration interne.

5.3 Régionalisation des conflits dans les rapports interétatiques

Si le flux croisé de migrants forcés ne pose pas seulement des questions logistiques d'accueil, force est de constater que les relations interétatiques entre pays voisins sont également impactées à plus d'un titre. Dans l'hypothèse où les relations entre Etats resteraient bonnes, la question des réfugiés pourrait à terme connaître un dénouement heureux : intégration dans le pays d'accueil, départ pour un pays tiers qui accepte d'accueillir sur son sol des migrants de longue date ou un retour organisé dans le pays d'origine.

Les relations peuvent par contre se tendre, le pays d'accueil (« *hosting state* ») et le pays d'origine (« *sending state* ») cherchant tous à instrumentaliser la présence croisée des réfugiés (Ashok, 1996 : 189-

190). La présence de réfugiés tutsis au Burundi, en RD Congo (Ex Zaïre) et celle des réfugiés hutus au Rwanda et en Tanzanie constituaient des sources de friction dans les relations entre ces différents Etats. Dans les années 60, les groupes rebelles qui attaquaient le Congo trouvaient des appuis au Burundi et en période de guerre froide, l'on ne manquait pas d'y voir une main de la République populaire de Chine. Ceux qui attaquaient le Rwanda jusqu'en 1964 passaient par le Burundi en venant des camps d'entraînement de l'Est du Congo. Dans les années 90, les troupes du FPR avaient leur base arrière en Ouganda et celles du CNDD-FDD en Tanzanie et au Congo, et l'AFDL en 1996 dans les pays voisins.

Le succès de ces groupes rebelles trouve également d'autres explications telles que, entre autres, l'influence en fin de compte de cette longue présence de réfugiés dans sur la politique domestique et les relations entre Etats. L'histoire récente montre comment la présence de réfugiés tutsis rwandais a influé sur la politique intérieure ougandaise en prenant partie pour un régime ou un autre et dans une situation de guérilla. Ces réfugiés devenus influents en politique intérieure se sont résolus à retourner manu militari dans leur pays d'origine, le Rwanda, en usant des techniques de guérilla de 1990 et d'une guerre conventionnelle offensive en 1994 en vue de prendre la capitale Kigali.

De même, des réfugiés hutus burundais s'installaient depuis les années 60 en Tanzanie. Malgré les différentes commissions de rapatriement mises sur pied par les différents pouvoirs en place, tous ne reprenaient le chemin du retour. La rébellion dirigée par le Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) au pouvoir depuis août 2005 recrutait principalement parmi les nouveaux réfugiés des années 1990 ayant quitté le pays à la suite de l'assassinat du Président Ndadaye et la guerre civile qui s'en est suivie (Nindorera, 2012).

Dans les deux cas au Burundi comme au Rwanda, ce sont surtout les réfugiés de fraîche date qui prennent une ferme décision de rentrer par la force dans le pays d'origine respectif. Contrairement aux réfugiés de longue date, ils connaissent mieux leur pays, son évolution depuis 1972. De même au Rwanda, d'aucuns affirment que les réfugiés de 1973 auront pris une part importante dans la prise de l'option militaire. Ils ont quitté le Rwanda plus de dix ans après la « *Révolution sociale rwandaise de 1959* », connaissent les forces et faiblesses de la gestion du

pouvoir loin de la mobilisation collective et « *identitaire* » de la fin du début des années 1950.

Bref, en cas de formation d'une opposition armée à l'égard d'un pays, le réflexe naturel est de trouver quel pays au niveau régional servirait de soutien. Depuis avril 2015, date de la candidature de Pierre Nkurunziza, Président de la République d'alors (2005-2020) pour un autre mandat et la crise politique qui s'en est suivie, les relations entre le Burundi et le Rwanda étaient tendues particulièrement jusqu'en 2020, avant l'entrée en fonction de l'actuel président. Les deux s'accusent mutuellement d'abriter et de soutenir des camps d'entraînement pour réfugiés, ou groupes opposés à leur pouvoir, donc une source de déstabilisation éventuelle.

Les relations entre Etats au niveau régional sont actuellement à l'apaisement malgré la présence de groupes rebelles. L'Est de la RD Congo héberge des groupes rebelles contre les autres Etats de la région (FDLR contre le Rwanda, RED-Tabara contre le Burundi, ADF contre l'Ouganda). Et cette présence avait miné pendant un certain temps les relations entre Etats et les organisations sous-régionales qu'ils forment comme la Communauté Est-Africaine (CEA) (ICG, Report 2021).

Tableau N°1 : Impact des migrations forcées

Au niveau interne		
Fixation du (des) problème(s)	Absence de cohésion nationale (manque de confiance, absence de communication, méfiance, émotions négatives etc.	Perte de souveraineté sur une partie de la population ; Perte d'une main d'œuvre qualifiée
Au niveau régional et interétatique		
Solidarité et soutien à un groupe « <i>ethnique</i> »	Difficile processus d'intégration régionale ; Crimes transrégionaux comme des délits environnementaux, corruption, trafics illicites en tout genre etc.	Régionalisation des conflits, Etats réduits à leur composante « <i>ethnique</i> » ; « <i>Proxy wars</i> »

Source : Auteur

Conclusion

La présente contribution avait pour objectif d'analyser l'impact des migrations forcées tant sur le pays d'origine que le pays hôte, d'aborder le processus par lequel des identités collectives se forment au gré de l'escalade des conflits violents. En dépit des avancées de ces dernières années, force est de constater qu'il existe encore une présence intercroisée de réfugiés au niveau régional. Il s'agit d'une évolution des phénomènes migratoires où la plupart des réfugiés se trouvent dans leur région d'origine et non les pays lointains. L'analyse de l'impact de migrants forcés à la suite de conflits violents dans leur pays d'origine peut être analysée séparément en fonction du pays sous revue. Notre analyse au niveau régional ou macro, portait sur des mouvements croisés de populations dans la région des grands lacs africains, particulièrement le Burundi et le Rwanda. Les crises politiques sont structurées par l'occurrence de la violence avant et après l'indépendance et l'absence pendant des décennies d'une réponse politique et juridique aux causes profondes et immédiates de l'instabilité récurrente.

La lutte pour le pouvoir se traduit plutôt par une violence politico-ethnique au point de miner la gestion future des institutions étatiques. La violence ethno-politique gagne d'abord l'élite urbaine du pays avant d'atteindre toutes les couches de la population rurale en particulier formant 90% de la population. Elle s'accompagne de flux de déplacés internes, de réfugiés au sein de la région dont les conséquences sont de rigidifier les rapports entre populations d'origine « ethnique » différente au niveau interne et externe. L'escalade de la violence et les migrations forcées consécutives aura pour effet de fixer pendant des décennies les problèmes posés de légitimité du pouvoir, du bannissement du recours à la violence, en vue de s'attaquer ainsi aux problèmes structurels des deux pays. D'autres conséquences de cette présence de migrants forcés pendant des décennies sont l'absence de cohésion sociale, la perte de souveraineté sur une partie de la population, des soutiens régionaux à différents groupes en conflit au niveau régional, et une tension dans les rapports interétatiques.

La construction de l'Etat ne saurait être minée par cette évolution, il faudra plutôt réussir le processus de réconciliation nationale qui porte sur des faits historiques survenus dans un contexte différent et qui suppose un dialogue franc, une volonté manifeste de se pardonner, de

quitter la victimisation et la méfiance. Ces facteurs minent la cohésion nationale et empêchent de regarder en face, d'élargir l'horizon sur l'immensité des autres défis, mais aussi des atouts potentiels d'un pays et d'une région en vue de créer un capital social (Mills, Obasanjo et. alii, 2017). Ce processus contribuerait énormément à enrichir non seulement des recherches en cours sur différents pays relatives aux voies et moyens à suivre pour qu'un groupe majoritaire dans un pays puisse contribuer à l'unité et la réconciliation nationales.

De surcroît, de nouvelles formes de migrations forcées, organisées ou « *undocumented* », continuent pour des raisons en partie économiques se traduisant par une jeunesse qui cherche de nouvelles opportunités dans les pays voisins, au Mozambique, dans les pays du Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Oman, Emirats), au Canada, en Europe où par exemple la Belgique et la Serbie accueillent depuis le début de cette année 2022 un grand nombre de migrants en provenance du Burundi. Tous ces facteurs peuvent faire l'objet de futures recherches avec des thèmes aussi divers que l'impact du COVID-19 sur la migration, dimensions genre, motifs et conditions de départ, aspects juridiques, profil des migrants, rôle des agences de recrutement, usage des TICs, interaction entre membres de la diaspora et la communauté d'origine etc.

Références bibliographiques

Ashok Swan (1996), «Displacing the Conflict: Environmental Destruction in Bangladesh and the Ethnic Conflict in India », *Journal of Peace Research*, 1996, Vol. 33, N°22, 189-204.

Acquaviva Jean-Claude (2017), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 19^{ème} édition, Paris, Editions Galiano.

Barolsky Vanessa & Chandré Gould ed. (2016), “Making sense of the duality of social cohesion”, *South African Crime Quarterly* N°55, March 2016, 3-5.

Brewer D. John (2010), *Peace process. A sociological Approach*, Cambridge, Polity Press Editions

Chrétien Jean-Chrétien et Melchior Mukuri (eds.) (2002), *Burundi, la fracture identitaire. Logiques de violence et certitudes « ethniques »*, Paris, Editions Karthala.

Chrétien Jean-Pierre et Gahama Joseph (1995), « Les options d'indépendance sous tutelle au Rwanda et au Burundi : Nationalismes ou révolution internes. » Ageron Charles-Michel et Michel Marc, dir. (1995), *L'ère des décolonisations*, Paris, Editions Karthala, 222-238.

Collins Alan (2013), *Contemporary security studies*, third edition, Oxford : Oxford university press Editions.

De Waele Jean-Michel et Hustig Alexandre (2008), « Football et identités du « Je » au « Nous » en passant par « les Autres » », de Waele Jean-Michel et Hustig Alexandre, *Football et identités*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.

Dibwe Donatien dia Mwembu (2010), « La transplantation des Burundais et Rwandais au Haut-Katanga industriel, une migration dirigée à finalité économique et politique (1925-1960). » Mworoha, Emile, Ndayirukiye Sylvestre, et Melchior Mukuri (dir.), 20-32.

Dollo Christine et. alii (eds.) (2015), *Sciences sociales. Aide-mémoire*, 8^{ème} édition, Paris, Editions Dalloz.

Drain Michel et Dubernet Cécile (2018), *Relations internationales*, 23^{ème} édition, Bruxelles, Editions Bruylant.

Ebolo Martin Dieudonné (2004), « Les réfugiés burundais et rwandais au Cameroun. » Sindjoun Luc, Op. Cit., 147-171.

Gahama Joseph (2002), « La question des réfugiés », Chrétien Jean-Pierre et Melchior Mukuri, Op. Cit., 225-238.

Gahama Joseph (2017), « Une cinquantaine d'années de conflits et de violence dans la Région des Grands Lacs africains », Lumumba-Kasongo, Tukuba et Joseph Gahama, ed., 2017, *Paix, sécurité et reconstruction dans la région des grands lacs d'Afrique*, Dakar, Codesria, 9-28. Consulté le 27 juin 2021 (<http://www.codesria.org/IMG/pdf/0>).

Grawitz Madeleine (2004), *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz.

Griggs A. Richard (1997), « Geostrategies in the Great Lakes Conflict and spacial design for peace, consulté le 31 janvier 2022, (<https://cwis.org>).

Guichaoua André (1995), « Vers deux générations de réfugiés rwandais ? La première génération : les réfugiés tutsis, trente ans après. » in Guichaoua André, eds. 1995. *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*. Paris, Editions Karthala, 339-348.

Guichaoua André (dir.) (2004), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*. Paris, Editions Karthala.

HCR (2021), *Rapport 2020*, Genève.

- Interpeace** (2013), *Manipulation des identités et stéréotypes. Enjeux et défis pour la paix dans la région des Grands Lacs*, Nairobi.
- Jaffrelot Christophe et Lequesne Christian** (2009), *L'enjeux mondial. Les migrations*, Paris, Editions des Presses de Sciences Po-L'Express.
- Kabamba Kazadi Bob** (1995). « Une deuxième génération de réfugiés ? La fuite des populations hutu après le génocide d'avril-Mai 1994 », Guichaoua André, Op. Cit., 349-357.
- Kirsch Olivier** (2015), *Migrations internationales : Un enjeu planétaire*, Paris, Editions des journaux officiels
- Laarcher Smaïn** (2012), *Ce qu'immigrer veut dire. Idées reçues sur l'immigration*. Paris, Editions Le Cavalier Bleu.
- Malkki H. Lisa** (1995), *Purity and Exile. Violence, Memory, and national cosmology memory among Hutu refugees in Tanzania*, Chicago, University of Chicago Press.
- Mehler Andreas** (1994), « Burundi. Das Scheitern einer Demokratizierung von oben », *Afrika-Jahrbuch 1994*, 26-38.
- Mills Greg, Obasanjo Olusegun, Jeffrey Herbst, et Dickie Davis** (2017), *Making Africa work. A handbook for economic success*, Cape Town, Tafelberg.
- Mukuri Melchior** (2002), « Les communautés étrangères et la crise. », Chrétien Jean-Pierre et Mukuri Melchior, Op. Cit., 253-271.
- Mworoha, Emile, Ndayirukiye Sylvestre, et Mukuri Melchior (dir.)** (2010), *Les défis de la reconstruction dans l'Afrique des Grands Lacs*, Bujumbura, UB/CREDSR.
- National Intelligence Council** (2008), *Democratization in Africa : What Progress toward Institutionalization ?* Conference Report, Februar 2008.
- Nduwayo Jean-Marie** (2012), *Guide documentaire des travaux existants sur l'histoire du conflit burundais*, Bujumbura, Cenap/ Interpeace.
- Nicaise Guillaume** (2018), *L'Afrique des Grands Lacs (Rwanda, Burundi) à l'heure des réformes de bonne gouvernance : ethnographie comparative d'un « travelling model »*, Thèse de doctorat, EHESS-Paris.
- Nindorera Louis-Marie** (2012), *Le CNDD-FDD au Burundi. Le cheminement de la lutte armée au combat politique*, Berghof Transitions Series N°10, Berlin, Editions Berghof Foundation.
- Nsabimana Stanislas** (2010), *La reconstruction face à la dégradation de l'environnement naturel et socio-économique*, Mworoha, Emile, Ndayirukiye Sylvestre et Mukuri Melchior, dir. Op. Cit., 394-407.

Pabanel Jean-Pierre (1991), « La question de la nationalité au Kivu. » *Politique Africaine*, N°41, 1991 (Mars), 32-40.

Palmary Ingrid, Burman Erica, Chantler Khatidja et Kivuguwa Peace (2010), *Gender and Migration*, London / Paris: Zed Books Editions.

Rolland Cécilia (2013), *Decreased Polarization through economic integration? A study of ethnic polarization of members of Rwandese diaspora 19 years after the genocide*, Master Thesis in Peace and Conflict Studies, Uppsala University, DPCR.

Sakanyi Henri Mova (1999), *Guerre du Congo : Effet de l'ethno-fascisme Hima-Tutsi sur les bords des Grands Lacs*, Kinshasa, Editions Safari.

Sindjoun Luc (dir) (2004), *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Editions Karthala.

Thibon Christian (1995), « Les origines historiques de la violence politique au Burundi », Guichaoua André, *Op. Cit.*, 55-76.

Uvin Peter (1999), *Aiding violence. The development enterprise in Rwanda*, Connecticut, Kumarian Press Editions

Willame Jean-Claude (1995), *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, Bruxelles. Bruxelles : Cedef.

Willame Jean-Claude (1997), « Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu. » *Cahiers Africains* N° 25, Paris, Editions l'Harmattan.

Wondwosen Teshome (2009), "Opposition Parties and the Politics of Opposition in Africa: A critical Analysis". *International Journal of Human and Social Sciences*, 2009, 4, 5, 287-301.